



VENDARGUES

Plan Local d'Urbanisme

1ère modification

5.2 - Plan de zonage de la zone agglomérée

1/3000ème


Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration	10/11/1975	06/09/1978	23/05/1980
1ère modification	29/11/1987		29/01/1988
2ème modification	31/05/1988		14/06/1989
3ème modification	05/02/1992		24/04/1992
4ème modification	26/02/1996		13/06/1996
5ème modification	11/12/1996		06/02/1997
6ème modification	04/12/1997		25/02/1998
1ère révision simplifiée	27/06/2002		29/01/2004
7ème modification	01/09/2006		23/11/2006
2ème révision simplifiée	26/11/2003		19/07/2007
8ème modification	01/10/2006		22/12/2006
3ème révision simplifiée	23/09/2009		21/12/2009
1ère révision valant élaboration du PLU	27/06/2002	27/06/2012	27/06/2013
2ème révision simplifiée	23/09/2009		23/09/2009
1ère modification simplifiée	23/10/2013		12/12/2013
1ère modification	12/12/2013		09/10/2014



Agence de Nîmes
188 allée de l'Amérique Latine
30000 NÎMES
Tél. 04 66 29 87 03
Fax 04 66 28 09 78
nîmes@urbanis.fr
www.urbanis.fr

Mairie

Place de la Mairie
34 740 VENDARGUES
Tél. : 04 67 70 05 04
Fax : 04 67 87 28 48



Légende

- Limite de zone
- Emplacement réservé
- Aménagement Dupont - Art.L111-1-4 du Code de l'Urbanisme
- Espaces boisés classés
- PPRI zone bleue pluviale Bp
- PPRI zone rouge naturelle R
- Fusée de prolongement du Lien entre la déviation de Castries et l'échangeur de l'A9 à Vendargues
- Logements locatifs sociaux - Périmètre d'application de l'art. L.123-1-10° du code de l'urbanisme :
 - en zone UA : 15% de LL3 pour tout projet de construction > ou = 1500m² de surface de plancher
 - en zone UC et UD : 30% de LL3 pour tout projet de construction > ou = 1000m² de surface de plancher
 - en zone IIAU1 et IIAU2 : 30% de LL3 sur chaque secteur.

N°	Désignation de l'opération	Destinataire
1	Extension du cimetière	Commune
2	Équipement public	Commune
3	Équipement public et espace public	Commune
4	Liaison	Commune
5	Espace public de stationnement	Commune
6	Ancienne route de Sommières	Commune
7	Requalification des berges du Salaison	Commune
8	Cimetière paysager	Commune
9	Rectification de la courbe dans le sens rue du Salaison et rue du Peyrou	Commune
10	Élargissement de la rue de la Cadoule à 8 m d'emprise	Commune
11	Élargissement de la rue de la cave coopérative entre la RD 613 et le carrefour du cimetière à 10 m d'emprise	Commune
12	Élargissement du chemin de Banolières à 8 m d'emprise	Commune
13	Élargissement du chemin de la Monnaie à 12 m d'emprise	Commune
14	Création d'un accès depuis le giratoire du chemin des Coustaliers (emprise 7,50 m)	Commune
15	Élargissement de la rue de la Cadoule à 12 m d'emprise	Commune
16	Élargissement de l'ancien chemin de Castries à Meyrargues à 10 m d'emprise	Commune
17	Rocade Nord : Élargissement du chemin des Coustaliers à 18m d'emprise entre la RD 610 et la RD 613 et création d'un carrefour sur la RD 613.	Département
18	RD 65 : Au nord de la RD 610, élargissement à 20m d'emprise.	Département
19	RD 145 : Élargissement à 16m d'emprise entre la rocade nord et la RD 610.	Département
20	RD 613 : Élargissement à 18m de plateforme (3-12-3), emprise variables.	Département
21	RD 613 : Élargissement à 26m de plateforme (4-7-4-7-4), emprise variables de 30 à 50m.	Département
22	RD 610 : Élargissement à 22m d'emprise (11m de l'axe)	Département
23	Création d'un cheminement paysager (emprise de 8 à 12 m)	Commune
24	Liaison RD 65 / RD 68	Département
25	Doublage de l'autoroute A9 au droit de Montpellier - Aménagement de capacité	Etat